042-244200630-20261029-2026-096-CC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026
Publication : 02/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	26	28
Date de la convocation		
23/10/2026		
Date d'affichage		
23/10/2026		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES
du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 Octobre 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt-neuf octobre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

Etaient présents :
LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), PRAST Lionel (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Patricia (St Victor sur Rhins), VELLARD Thierry (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :
BAKOA Tristan a donné pouvoir à DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières)
DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay)

Excusées :
GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue) et MICOLON Laurianne (St Just la Pendue)

Secrétaire de séance : Romain COQUARD

Délibération : 2026-096-CC
Objet : Modification du tableau des effectifs - création de postes (2) d'adjoints techniques territoriaux – postes permanents

042-244200630-20261029-2026-096-CC-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/11/2026
Publication : 02/11/2026

Délibération : 2026-096-CC
Objet : Modification du tableau des effectifs - création de postes (2) d'adjoints techniques territoriaux – postes permanents

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE

Article unique : le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Filière	Création	Catégorie	Grade minimum	Grade maximum	temps de travail	Date	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Pôle	Libéllé du poste
Technique	1	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35h	01/11/2026	oui art L332-8 2° cgfp	Environnement	Gardien de déchèterie
Technique	1	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	35h	01/11/2026	oui art L332-8 2° cgfp	Environnement	Agent polyvalent en maintenance des bâtiments

Le reste est sans changement

- **APPROUVE** la modification des postes dans le tableau ci-dessus,
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget 2026,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ces créations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 29/10/2026

Le secrétaire de séance,

Romain COQUARD

Le Président,

Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône CoPLER

Hubert ROFFAT